

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article923>



Election du bureau départemental du SNES de Côte-d'Or
(2005-2007)

Liste ouverte pour animer la section départementale du SNES-FSU de Côte-d'Or

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Vie syndicale - Mandat électif 2005-2007 -



Publication date: vendredi 29 avril 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La section départementale du SNES (S2) fonctionne depuis maintenant deux mandats avec un secrétariat hétérogène [1].

Il y a deux ans nous avons soumis au vote des syndiqués une liste ouverte, à l'initiative de militants *Unité et Action* et *École Émancipée*, pour la promotion d'un syndicat qui rassemble largement la profession, défendant l'idée d'un service public d'éducation de qualité, et s'inscrivant largement dans le mouvement social (les élections ont eu lieu pendant le mouvement de 2003).

Cette liste a obtenu une large majorité et ses élus ont mis en œuvre l'orientation choisie par les syndiqués.

Un nouveau mandat de deux ans est en vue, et il s'agit pour nous de rassembler de nouvelles énergies militantes, afin d'assumer les tâches qui incombent à notre syndicat, et de faire face au nouveau contexte (loi Fillon, LOLF [2] et réforme de l'Etat...).

La confiance que nous accordent les collègues en nous plaçant en tête aux élections professionnelles ne fait que renforcer nos responsabilités.

Souscrivant pleinement au texte d'orientation pour la section académique de la *liste ouverte à l'initiative de militants UA, EE et hors tendance*, nous ne redéveloppons pas ici l'analyse de la situation et l'orientation syndicale proposée. Nous insistons seulement sur deux axes essentiels à notre sens de l'activité de la section départementale.

Les sections d'établissement

Notre syndicat ne peut vivre que s'il s'appuie sur des sections SNES (S1) actives dans tous les établissements. C'est le rôle du S2 de soutenir ces sections, d'aider à leur création et à leur activité.

La loi Fillon va générer dans les établissements des situations potentiellement conflictuelles, en imposant jusqu'à 72 heures annuelles de remplacement au pied levé et en introduisant un échelon hiérarchique supplémentaire par la création de conseils pédagogiques désignés par le chef d'établissement.

La riposte ne pourra être que collective, autour des sections d'établissement. A défaut, elle ne consisterait qu'en un rapport de personnes à personnes, où les plus fragiles seraient les plus soumis à l'arbitraire. Faute d'unité et de solidarité, c'est toute la profession qui serait perdante.

Aussi l'action doit-elle être coordonnée, et c'est le sens que nous donnons aux assemblées générales de représentants de S1. Nous continuerons à porter les revendications à travers des mobilisations les plus larges, les plus unitaires possible.

Ces AG, comme les réunions que le S2 peut animer dans les établissements à la demande des S1, permettent aussi d'informer sur les projets gouvernementaux, de les analyser ensemble, d'en percevoir clairement les objectifs et d'organiser la riposte.

C'est ce qui a été entrepris autour de la préparation puis de la publication du rapport Thélot, et tout au long de cette

année scolaire où nous avons combattu conjointement la loi d'orientation de ce gouvernement et les conditions de la rentrée 2005.

La FSU

Enfin, nous accordons une large place à l'animation de la section FSU. Il nous faut prendre en compte d'une part des personnels aux statuts de plus en plus divers, de plus en plus dégradés, dont les conditions de travail et d'emploi préfigurent souvent ce que le pouvoir cherche à imposer à tous, et d'autre part des revendications qui dépassent largement le seul cadre du second degré : l'avenir de la protection sociale, les revendications salariales, la réduction du temps de travail, l'emploi et la précarité, le projet de traité constitutionnel - que le SNES condamne et rejette - ont montré l'importance d'une activité fédérale pour le travail d'information et de mobilisation.

Nous appelons tous les syndiqués de Côte-d'Or se reconnaissant dans cette orientation à **voter et à faire voter pour notre liste [3]** :

Liste ouverte pour animer la section départementale du SNES-FSU de Côte-d'Or

Sylvie Baudrand	Philippe Ducrot
Michèle Bonnot	Alfredo Giannuzzi
Alain Brayer	Alain Grenier
Isabelle Cheviet	Patricia Marc
Jean-Claude Cinquin	Yves Martin
Odile Cinquin	Dominique Maurage
Jean Danesi	Pierre Miotte
Gérard Declas	Claire Moraes
Patrick Degryse	Dany Saimpont
Joëlle Desforges	Béatrice Seuzaret
Jean-Jacques Ducrot	Jean Sirmain

[1] Le secrétariat est animé par des militants issus d'au moins deux courants de pensée (ou "tendances") distincts au sein du SNES. *NdR*

[2] Loi Organique pour les Lois de Finances.

[3] L'ordre de présentation adopté est, ici, alphabétique. *NdR*